

LES PEUPLES D'EUROPE RÉCLAMENT L'AIDE AU SUICIDE - OPINION DE DOUZE ÉTATS EUROPÉENS

Date : 29/11/2012 07:45 Thème(s) : Juridique ; Médecine ;

Résumé : Swiss Medical Lawyers Association pub publique sondage représentative par isopublic Gallup

Document(s) Communiqué :

attaché(s) :
Résultats de sondages autodétermination à la fin de vie1.pdf

Les peuples d'Europe réclament l'aide au suicide - opinion de douze États européens

Swiss Medical Lawyers Association pub publique sondage représentative par isopublic Gallup

Société communicante :
Fédération des avocats du droit médical - CH -
info@medizin.alrecht.org

Dans une grande majorité, les européens réclament pour leur pays respectif la possibilité d'avoir recours au suicide assisté, comme cela se fait par exemple au Benelux et en Suisse. En Espagne et en Allemagne, respectivement 78 et 77 % des personnes interrogées s'imaginent avoir recours pour elles-mêmes à l'euthanasie; la Grèce arrive en dernière position, avec toutefois 56 % de personnes d'accord. 82 % des espagnols et des portugais, ainsi que 76 % des allemands rejettent massivement la menace de sanction pour l'euthanasie effectuée par des professionnels. En Allemagne, la position de la chambre fédérale des médecins, qui veut formellement interdire aux médecins de pratiquer l'euthanasie, est rejetée par 79 % de la population.

Contact presse :
Frank Petermann
Tél. : 41 +41 44 5860950
Fax : 41 +41 44 586 09 5
info@medizin.alrecht.org

Ces réflexions sont le fruit d'une enquête en ligne effectuée dans plusieurs pays d'Europe par l'institut de sondage suisse ISOPUBLIC qui fait partie du réseau d'instituts de sondages international Gallup, et commandée par la Fédération des Avocats du Droit Médical Suisse (SMLA). Il s'agit de la première enquête de ce genre menée conjointement dans douze pays d'Europe.

Entre le 24 septembre et le 9 octobre 2012, un minimum de 1 000 personnes par pays ont été interrogées au Danemark, en Allemagne, en Finlande, en France, en Grèce, en Grande-Bretagne, en Irlande, en Italie, en Autriche, au Portugal, en Suède et en Espagne. Ainsi, les résultats obéissent aux règles des sondages et sont représentatifs.

Un « oui » massif à l'autodétermination

La première question était de savoir si l'on pense qu'il est juste de laisser chaque homme décider lui-même du moment et de la façon dont il souhaite mourir, ou si l'individu n'a pas à en décider. Dans tous les pays, la majorité des répondants se prononce en faveur de l'autodétermination; 52 % pour la Grèce, et des chiffres allant de 71 % (au Danemark) à 87 % (en Allemagne) pour les autres pays. Il est intéressant de constater que les réponses ne diffèrent guère selon les tranches d'âge.

Dans une certaine mesure, l'opinion de toutes ces personnes correspond à celle de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Le 20 janvier 2011, cette dernière a en effet jugé le droit de décider soi-même du moment et de la façon dont on souhaite mourir comme principe du droit à l'autodétermination, protégeant ainsi les droits de l'homme. Par ailleurs, dans la plupart des pays européens, le droit pénal n'est pas adapté à la situation car il punit le suicide assisté.

Demander soi-même l'euthanasie?

La deuxième question était de savoir si quelqu'un pouvait s'imaginer avoir recours pour soi-même à l'euthanasie en cas de maladie grave et incurable, d'invalidité lourde, de souffrances insurmontables, ou si ce n'était même pas envisageable pour la personne interrogée.

Là encore, la majorité des personnes ont répondu favorablement à la question. 56 % des grecs, 68 % des irlandais, jusqu'à 77 % des allemands et même 78 % des espagnols s'imaginent avoir recours pour eux-mêmes à l'euthanasie si leur état de santé le nécessite. En France, où l'on obtient 75 % de réponses positives, il existe une différence significative selon les tranches d'âge. Les moins de 34 ans et les plus de 55 ans sont d'accord à 71 %, alors que les personnes se situant dans la tranche d'âge 35-54 sont d'accord à 82 %.

L'euthanasie doit être pratiquée par des professionnels

La troisième question devait déterminer si l'euthanasie doit être exclusivement «du ressort d'un professionnel - à savoir un médecin ou une personne formée à cet effet» ou si l'euthanasie peut également être pratiquée sans accompagnement professionnel. Ici, les réponses s'orientent vers une professionnalisation de l'acte, entre 76% pour la Grèce et 89 % pour la Suède. L'Espagne et l'Allemagne remportent les plus gros pourcentages de réponses positives (80 % pour l'Allemagne), avec toutefois de grandes différences selon les tranches d'âge. Plus les personnes interrogées sont jeunes, plus elles souhaitent que l'euthanasie soit pratiquée par un professionnel: respectivement 86 et 88 % pour les moins de 34 ans, 74 à 78 % pour les 35-54 ans, 78 et 76 % pour les plus de 54 ans.

Rejet massif des menaces de sanctions pénales pour l'assistance au suicide pratiquée à titre professionnel

Dans tous les pays où l'on a interrogé la population (à l'exception de l'Allemagne), il existe des lois menaçant l'aide au suicide de sanctions pénales. Le gouvernement allemand a soumis au Parlement fédéral une proposition prévoyant des sanctions contre la fourniture à caractère commercial d'opportunités de suicide. Au quatrième point, on demandait l'opinion par rapport à de telles sanctions pénales. Ici également, de nettes majorités sont apparues contre des interventions étatiques de ce type. Elles s'étendent de 58 % (Suède) à 82 % (Espagne et Portugal). 76 % des Allemands rejettent la loi prévue visant à mettre en place de telles sanctions.

Pour la liberté des médecins d'aider

Le sondage voulait vérifier, au point 5, s'il fallait interdire aux médecins d'intervenir dans le cadre de l'aide au suicide. Une telle intervention dans la liberté de décision des médecins a été rejetée à une majorité forte à écrasante dans tous les pays. 58 % des personnes interrogées en Grèce se sont engagées en faveur de la liberté des médecins. Elles étaient 84 % en Grande-Bretagne. En Allemagne où la Chambre fédérale des médecins réclame que soit inscrite dans le droit médical une disposition d'interdiction, 79 % des personnes interrogées se prononcent contre la dite proposition.

Craintes de pressions sur les personnes malades et âgées

La sixième question posée portait sur l'argument souvent évoqué notamment par

les opposants à l'aide au suicide issus de cercles religieux, à savoir qu'une autorisation de l'euthanasie pourrait générer une pression sur les personnes malades et âgées qui y recourraient afin d'éviter d'être un fardeau pour le système et pour leurs proches. La formulation était la suivante: «quelqu'un comme vous pourrait-il/elle subir des pressions pour opter le plus rapidement possible en faveur d'un suicide?». Les personnes interrogées pouvaient choisir entre quatre niveaux, à savoir que ces tentatives de pression pourraient se produire «souvent», «de temps à autre», «rarement» ou «pratiquement jamais».

A l'exception de la Grèce et de l'Espagne, la majorité des personnes interrogées ont classé la probabilité d'une telle pression comme faible.

Pourquoi les partis ne s'engagent-ils pas en faveur d'une assistance au décès?

Sur la question débattue depuis longtemps dans les médias du pays, mais rarement abordée sérieusement en politique, les personnes interrogées en Allemagne ont été interrogées sur le motif pour lequel, à leur avis, aucun des partis allemands ne s'est engagé jusqu'à présent en faveur d'une assistance au suicide telle qu'elle est possible dans quatre pays d'Europe. Les réponses pouvaient être formulées librement. Les résultats sont les suivants:

- 13 % Crainte de perdre des électeurs
- 13 % Thème explosif, épineux, difficile
- 12 % Peur de se positionner / peur de la responsabilité politique
- 10 % Peur de pressions religieuses
- 9 % Lâcheté des partis
- 8 % Peur du passé allemand, «euthanasie» durant le 3^e Reich
- 7 % Peur d'abus
- 6 % Problème moral et éthique / problèmes de conscience / il ne faut pas toucher à la vie humaine
- 6 % En contradiction avec la Loi fondamentale, un vide juridique
- 6 % Sujet tabou
- 5 % L'opinion des politiques n'est pas importante dans ce domaine

L'euthanasie comme thème de campagne électorale?

Enfin, une septième question posée en Allemagne demandait si l'attitude d'un parti sur ce sujet pourrait être déterminante pour que la personne interrogée vote en faveur de ce parti ou non aux prochaines élections. 6 % des personnes interrogées ont déclaré que c'était «déterminant» pour elles ; 25 % attribuaient à l'attitude d'un parti «une grande influence» à leur disposition au vote. 45 % considéraient que l'attitude du parti avait «une influence relativement faible», et 19 % considéraient qu'une telle influence «n'existait pas».

http://www.medizinalrecht.org/fileadmin/Dateien_fuer_News/Resultats_de_sondages_autodetermination_a_la_fin_de_vie.pdf

Contact:

Fédération des avocats du droit médical suisse

Frank Petermann

Tél. : +41 44 5860950

info@medizinalrecht.org

<http://www.medizinalrecht.org>

